

# Les revendications d'hier à aujourd'hui

2<sup>E</sup> CYCLE DU SECONDAIRE



Plongez dans les luttes nationales de la période 1791-1840 tout en amenant vos élèves à réfléchir aux revendications actuelles.



## DISCIPLINE :

- Histoire du Québec et du Canada



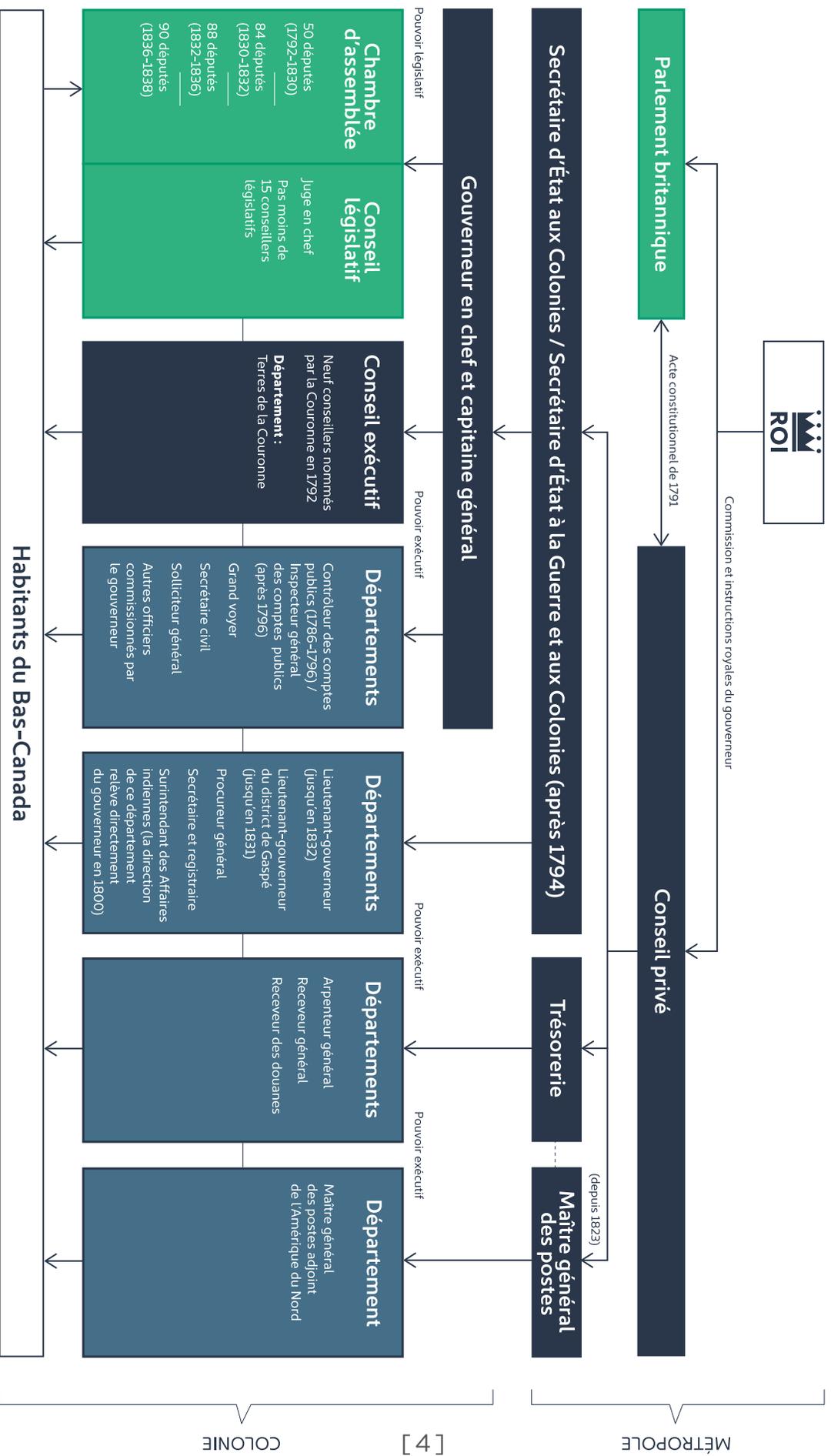
Fiche 1 : le territoire

Document 1. La carte de l'Amérique du Nord britannique sous l'Acte constitutionnel (1791-1838)

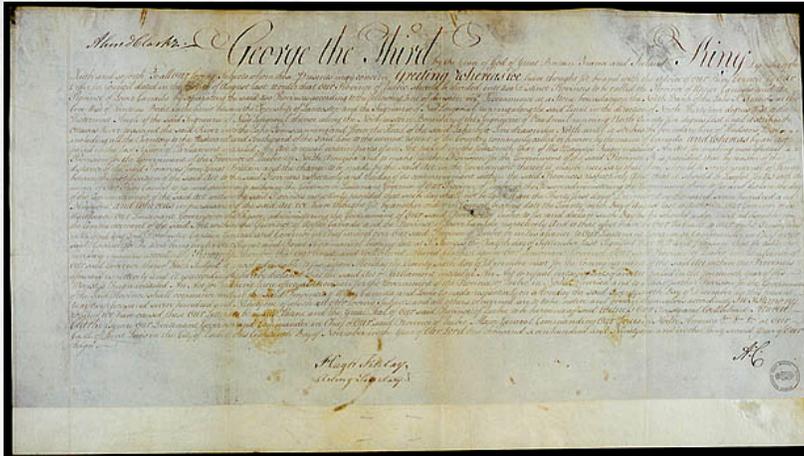


© Collection Assemblée nationale.

**Document 2.** Le schéma de gouvernance du Bas-Canada (1792-1838)



Document 3a. La proclamation de l'Acte constitutionnel de 1791



© Archives nationales du Canada, C-137346.

Document 3b. Des extraits de l'Acte constitutionnel de 1791

« Un Acte aiant été passé dans la quatorzième année du Règne de sa présente Majesté, intitulé Acte qui pouërroit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de Québec, dans l'Amérique du Nord : Et le dit Acte n'étant plus à plusieurs égards applicables à la présente condition et circonstances de la dite Province [...]. »

« III. Et il est de plus statué par la dite autorité [...] d'autoriser et ordonner au Gouverneur ou lieutenant Gouverneur [...] de sommer au dit Conseil Législatif [...] un nombre suffisant de personnes sages et convenables [...] et que chaque personne qui sera ainsi sommée au Conseil Législatif de l'une ou l'autre des dites Provinces respectivement, deviendra par cela membre de tel Conseil Législatif auquel il aura été sommé. »

« XX. Et il est de plus statué par la dite autorité, que les membres pour les différents districts, ou comtés [...] seront choisis par la majorité des voix de telles personnes qui posséderont [...] des terres [...] dans tel district, ou comté [...] et étant de la valeur annuelle de quarante shellings sterling ou au dessus [ou] un domicile et un emplacement dans une telle ville ou juridiction [...] et étant d'une valeur de cinq livres sterling ou au dessus, [...] »

« XXII. Pourvu toujours [...] que personne ne pourra voter à aucune élection, [...] ou être élue [...] qui n'aura pas l'age accompli de vingt-un ans, et qui ne sera pas sujet [...] de sa Majesté [...]. »

« XXVII. Pourvu toujours [...] que le dit Conseil Législatif et l'Assemblée, dans chacune des dites Provinces, seront convoqués une fois au moins dans chaque année, et que chaque Assemblée continuera pendant quatre années, [...] et pas plus longtems, [...] »

« XXVIII. Et il est de plus statué par la dite autorité, Que toutes les questions qui s'éleveront dans les dits Conseils Législatifs ou Assemblées respectivement, seront décidées par la Majorité des voix de tels Membres qui y seront présents [...]. »

« XXIX. Pourvu toujours [...] Qu'il ne sera permis à aucun Membre, soit du Conseil Législatif ou de l'Assemblée [...] d'y siéger ou d'y voter jusqu'à ce qu'il ait prêté et souscrit le Serment suivant, soit devant le Gouverneur ou le Lieutenant Gouverneur [...] et qu'il sera administré en langue Anglaise ou Française, comme le cas le requiérera.

Je A. B. promets sincèrement et Jure, que je serai fidèle et porterai vraie fidélité à Sa Majesté le Roi George [...]. Ainsi Dieu me soit en Aide. »

« XXX. Et il est de plus statué par la dite Autorité, que toute fois qu'aucun Bill qui aura été passé par le Conseil Législatif, et par la Chambre d'Assemblée [...] sera présenté, pour l'approbation de sa Majesté, au Gouverneur ou Lieutenant Gouverneur [...]. »

Pour consulter le texte intégral : <https://bit.ly/2yCkuWK>.

Document 4a. Un extrait de « 1792 : Les premières élections » de VoRo



**Information historique en lien avec la BD :**

- › En janvier 1792, un club constitutionnel se forme à la taverne Franks à Québec.
- › Une volonté de connaître les règles parlementaires britanniques est à l'origine de cette initiative.
- › Jusqu'à 150 personnes se rassemblent 2 fois par mois pour discuter des rouages de la constitution.
- › Une question importante est soulevée : quelles qualités doit posséder un élu pour bien faire son travail?

Document 4a. Un extrait de « 1792 : Les premières élections » de VoRo (suite)

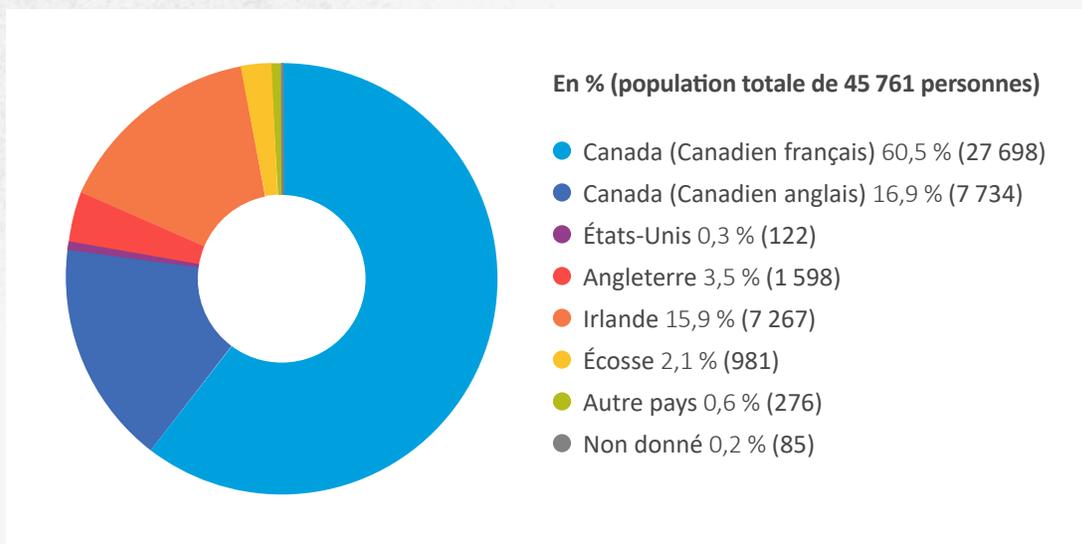


Document 4a. Un extrait de « 1792 : Les premières élections » de VoRo (suite)



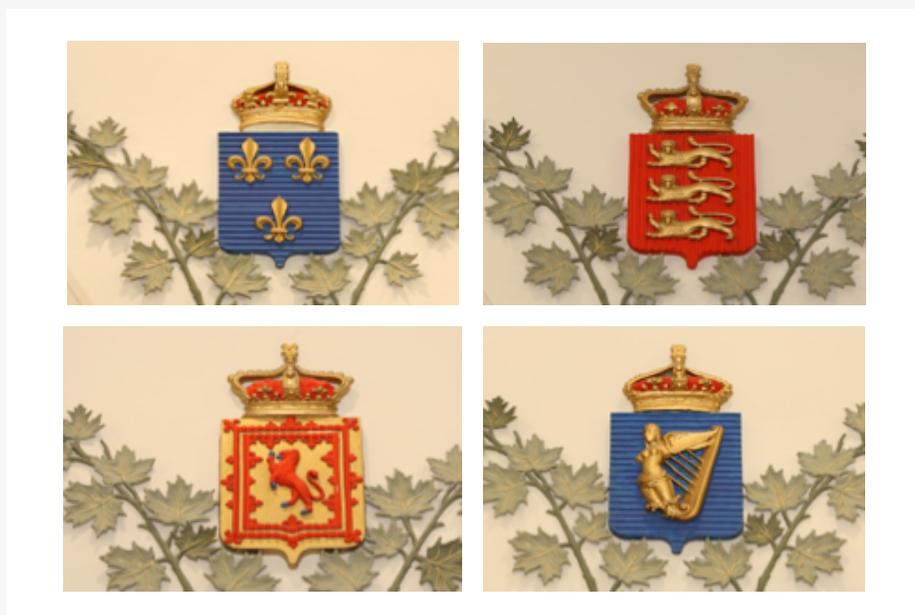


**Document 5a.** La population selon le lieu de naissance dans le comté de Québec (recensement de 1844)



© Collection Assemblée nationale. Pour consulter les statistiques utilisées : <https://bit.ly/2A7sbGN> (p. 149).

**Document 5b.** Les blasons ornant le hall central de l'hôtel du Parlement



© Collection Assemblée nationale, photographe Christian Chevalier.

Document 6a. La toile, *Le débat sur les langues*, peinte par Charles Huot



© Collection Assemblée nationale, photographe Claude Mathieu.

Document 6b. La conclusion du débat sur les langues

« Pour terminer, le mercredi 23 janvier 1793, par un vote de 20 contre 14, le français est reconnu comme langue parlementaire, au même titre que l'anglais. De sorte que chaque député pourra présenter un projet de loi dans sa propre langue, suivi d'un texte de loi traduit en français ou en anglais; et le texte légal de la loi sera celui dans lequel il aura été proposé. Seules les lois criminelles et les lois du clergé protestant seront systématiquement entérinées en anglais et, en retour, les lois de droit civil, entérinées en français seulement. »

© C. Blais et al., 1792 : *À main levée*, Québec, Les Publications du Québec, 2017, p. 39.

Fiche 6 : Le débat sur les langues

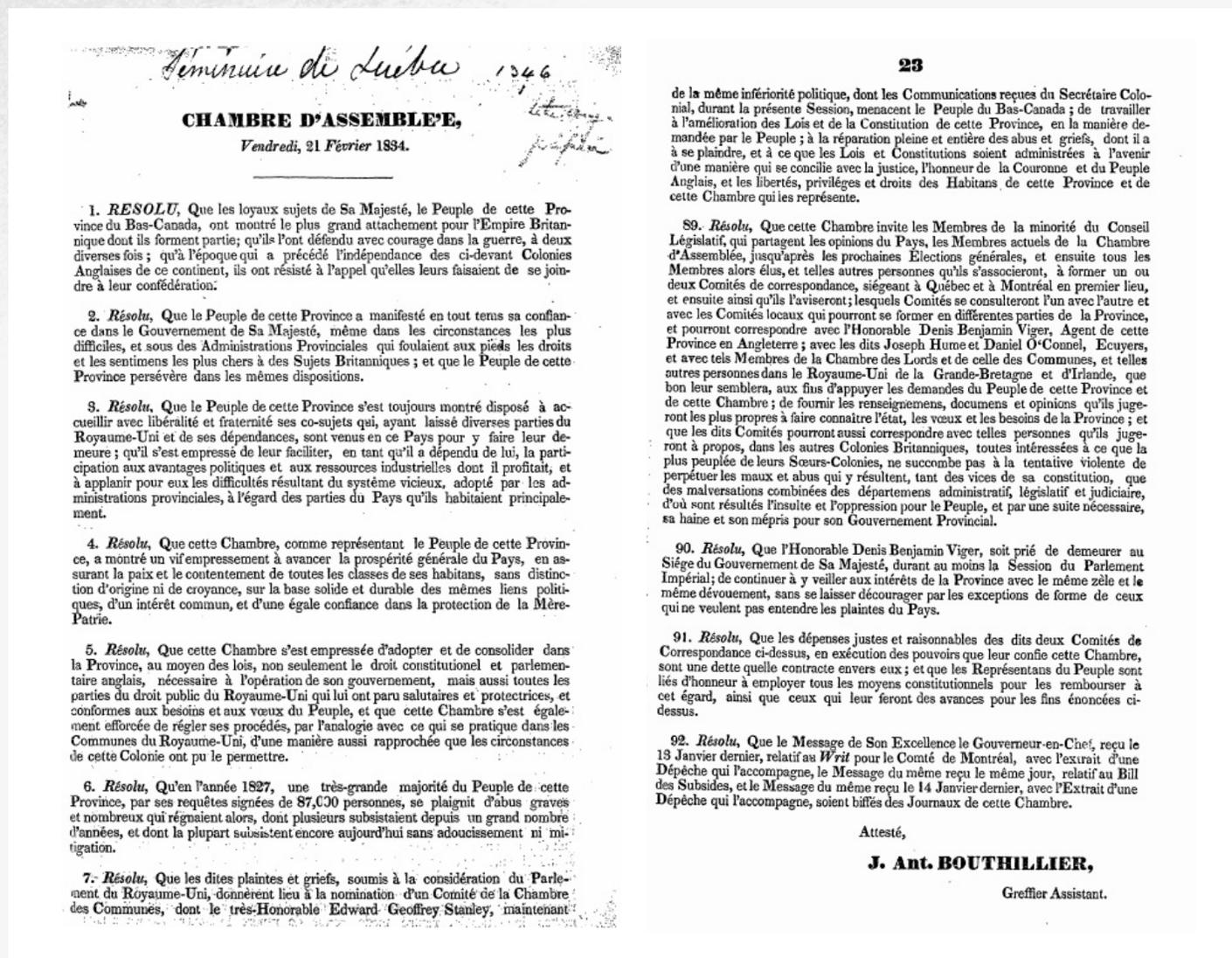
Document 6c. Un extrait de « Le débat sur les langues » de Van



Information sur la BD

Les enfants illustrés dans la BD sont les enfants des principaux acteurs du véritable débat sur les langues

Document 7a. La première et la dernière pages des 92 Résolutions



© Notre mémoire en ligne

Document 7b. L'adoption des 92 Résolutions

Le 17 février 1834, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada étudie des résolutions « sur l'état de la province ». Dans son essence, il s'agit d'un manifeste patriote, sous forme de 92 Résolutions, prônant des réformes sur le Conseil législatif, le contrôle des subsides par l'Assemblée et l'administration de la justice. Après cinq jours de débats houleux, le 21 février 1834, les 92 Résolutions sont adoptées par 56 voix contre 24. Celles-ci sont transmises au Parlement de Londres.

Document 7c. Un extrait de « Les 92 Résolutions » de Réal Godbout



© C. Blais et al., 1792 : À main levée, Québec, Les Publications du Québec, 2017, p. 72.

© C. Blais et al., 1792 : À main levée, Québec, Les Publications du Québec, 2017, p. 75.

Document 7c. Un extrait de « Les 92 Résolutions » de Réal Godbout (suite)



Document 8a. La toile, *L'assemblée des six comtés*, peinte par Alexander Smith



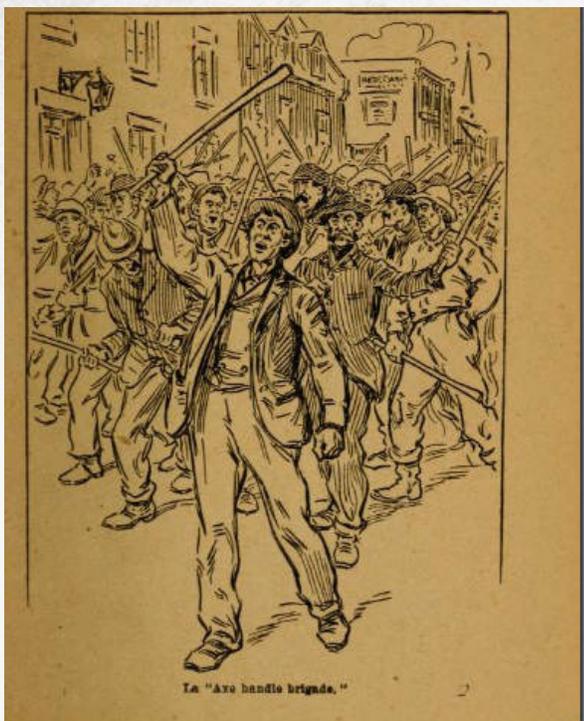
© MNBAQ, domaine public.

Document 8b. L'appel au boycott

**Extrait du discours de Louis-Joseph Papineau à l'Assemblée de Saint-Laurent, le 15 mai 1837 :**

« C'est la marche qu'ont pris les Américains, dix ans avant de combattre. Ils ont bien commencé, et ils ont bien fini dans des circonstances semblables à celles où nous sommes placés. Nous n'en sommes qu'à bien commencer [...]. Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux de vie, rhums et de toutes autres liqueurs spiritueuses, importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux consomment ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que ceux qui viennent du dehors [...]. »

**Document 9a.** Les membres du Doric Club descendant la rue Saint-Jacques le 6 novembre 1837



La Axe handle brigade — le bataillon des manches de hache — fait son apparition dans les années 1830; le Doric Club affrontant les Fils de la liberté.

**Description d'Alfred DeCelles :**

« Ce n'était pas seulement la canaille qui jouait du bâton et des pierres; de vrais messieurs se mettaient souvent de la partie pour soutenir les batailleurs et diriger le mouvement. C'était une triste nécessité de la situation. Il fallait repousser la violence par la violence [...] »

© Dessin d'Henri Julien et description d'Alfred DeCelles, Scènes de mœurs électorales, 1919, p. 11.

**Document 9b.** L'appel aux armes dans les journaux

(Extrait du Canadien.)  
 PROCLAMATION.—N<sup>o</sup>. 2.  
 PEUPLE DU CANADA.

Nous avons été opprimés par la main d'un pouvoir trans-atlantique et châtiés justement et cruellement par la verge d'un mauvais gouvernement non interrompu pour nombre d'années—si longtemps que les mesures tyranniques sont devenues à leur comble. Nous avons incessamment essayé mais en vain à remodeler le gouvernement, à abolir les mauvaises lois—et en établir qui auraient pu faire sortir nos institutions de leur ancien état de vase fangeux et de les élever au niveau de celles qui caractérisent les gouvernements récents du 19<sup>me</sup> siècle. Nous sommes maintenant contraints par la force de la Tyrannie et en dépit nos sentiments d'appeler à la force des armes dans la vue d'acquiescer et de nous procurer les droits qui sont dus à un peuple libre et digne. Nous ne déposerons les armes que lorsque nous aurons procuré à notre pays l'avantage d'un gouvernement patriote et responsable.

A toutes personnes qui nous aideront dans ces entreprises patriotiques, nous leur tendons une main fraternelle et amie. Et à tout ceux qui persisteront dans le cours aveugle, entêté, sanguinaire, incendiaire et de pillage qui, à notre chagrin et aux souffrances de notre peuple, de nos femmes et de nos enfants, a caractérisé d'une manière si disgracieuse la carrière étourdissante de sir John Colborne, commandant des forces britanniques, et ses adhérents, nous emploierons pour notre propre défense et la justice commune de notre peuple et de notre cause la voie de la revanche que leur exemple nous a donné pour précédent.

Mais comme il y a beaucoup de personnes qui se repentent de leur conduite et du vandalisme de leurs associés—état de choses qui nous a poussés à la guerre; et comme nos sentiments d'humanité et de justice—et d'honneur ont été coulés dans un meilleur moule que ceux de nos oppresseurs, nous ne pouvons concilier avec nos principes ou avec la morale qui, ailleurs que dans le gouvernement anglais du Canada, distingue l'âge où nous vivons, d'exercer à leur égard leur sauvage exemple.

Nous, par conséquent promettons solennellement d'accorder sécurité et protection, et dans la personne et dans la propriété, à toutes et telles personnes qui mettront pas les armes et qui autrement cessent de nous opprimer—promesse de notre caractère et les habitudes connues, morales et paisibles de notre population garantissent suffisamment. Ni ne mettrons-nous bas les armes jusqu'à ce que nous ayons effectué et atteint l'objet de notre première proclamation.

Par ordre du gouvernement provisoire de l'Etat du Bas-Canada.

ROBERT NELSON.  
 Commandant-en-chef de l'armée patriote.

© La Gazette de Québec, 13 mars 1838, p. 2.

Document 10a. Les pétitions en ligne

The screenshot shows the website interface for signing electronic petitions. At the top, there is a navigation bar with the logo of the 'Assemblée nationale du Québec' and various menu items like 'Accueil', 'Députés', 'Travaux parlementaires', 'Exprimez votre opinion!', 'Vidéo', 'Calendrier', and 'Ouvrir'. Below this is a secondary navigation bar with categories like 'L'ABC de l'Assemblée', 'Visiteurs', 'Actualités et salle de presse', 'Bibliothèque', 'Publications', 'Éducation', 'Diplomatie', and 'Histoire'. The main content area is titled 'Exprimez votre opinion!' and contains several sections: 'Participer à une consultation publique', 'Commenter un sujet à l'étude', 'Lancer, signer ou consulter une pétition', and 'Présenter un projet de loi d'intérêt privé'. The primary focus is on 'Signer une pétition électronique', which includes instructions on how to search for and sign petitions. A search bar is provided with a 'RECHERCHER' button. Below this is a table titled 'Liste des pétitions ouvertes pour signature' with 50 results per page. The table lists various petitions, their respective deputies, start and end dates, and the number of signatories.

Sujet	Député intermédiaire	Date de début	Date limite	Nombre de signataires
Tenu d'une consultation publique nationale sur l'avenir du Québec	Labrie, Christine	2020-05-21	2020-08-21	1073
Exemption de rappel au travail pour les membres du personnel des milieux scolaires et de gardé âgés de soixante à soixante-neuf ans pour le reste de l'année scolaire 2019-2020	Labrie, Christine	2020-05-20	2020-00-05	299
Achat local de livres pour les bibliothèques et les écoles québécoises	Ouellette, Guy	2020-05-15	2020-06-05	600
Report des événements entourant la fin du secondaire	Fournier, Catherine	2020-05-11	2020-08-11	101
Autonomie alimentaire et élargissement des droits des producteurs agricoles en matière de production et de vente directe	Lessard-Therrien, Émilise	2020-04-29	2020-05-29	4071
Bilan sur les milieux de vie des personnes âgées et tenu d'états généraux sur leurs conditions de vie	Narjes-Dubois, Gabriel	2020-04-28	2020-07-28	2447
Octroi d'une prime pour les agents et agents de sécurité touchés par la pandémie	Leduc, Alexandre	2020-04-27	2020-05-27	5209

© Assemblée nationale du Québec. Pour consulter, lancer ou signer une pétition : : <https://bit.ly/2XzycX3>.

## Fiche 10 : S'exprimer aujourd'hui

### Document 10b. La participation aux élections



© Photographe Jean Cazes.

### Document 10c. Les médias sociaux



### Document 10d. Les lettres d'opinion



© Le Devoir. Pour consulter l'article complet : <https://bit.ly/2pT7Mis>.



© Le Journal de Québec. Pour consulter l'article complet : <https://bit.ly/2yFWC8R>

**Document 11a.** La séance du 22 septembre 2016 de la Commission de la culture et de l'éducation



© Assemblée nationale du Québec. Consultation pour le projet de loi n° 105 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

**Document 11b.** L'audition du 22 septembre 2016 de la Commission de la culture et de l'éducation



© Assemblée nationale du Québec. Audition de Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, dans le cadre de la consultation pour le projet de loi n° 105 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.



Analyse  
les documents  
contenus dans le dossier  
documentaire,  
puis réponds  
aux questions  
ci-dessous.

## Situation d'apprentissage

L'analyse des documents précédents t'a permis de prendre connaissance de la situation qui prévalait au Bas-Canada durant la période *Les revendications et les luttes nationales* (1791-1840). Il est maintenant temps de mettre en parallèle ce que tu as appris de l'évolution de la démocratie au Québec durant cette période historique et ta réalité d'aujourd'hui.



1. Dirais-tu que la société du Bas-Canada est démocratique? Explique ta réponse.

2. Quelles sont les revendications des patriotes vis-à-vis de l'autorité britannique?

3. Quelles actions les patriotes entreprennent-ils pour se faire entendre?

4. Aujourd'hui, quelles sont tes revendications?

5. Comment peux-tu te faire entendre?





DÉCOUVREZ PLUS  
DE FICHES PÉDAGOGIQUES  
ET L'OFFRE COMPLÈTE  
DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS





SUIVEZ-NOUS



#### Pour nous contacter

@ [education.democratie@assnat.qc.ca](mailto:education.democratie@assnat.qc.ca)

☎ 418 643-7239 ou 1 866 DÉPUTÉS (sans frais)

✉ **Assemblée nationale du Québec**  
Direction de l'accueil et de la mission éducative  
1020, rue des Parlementaires, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3